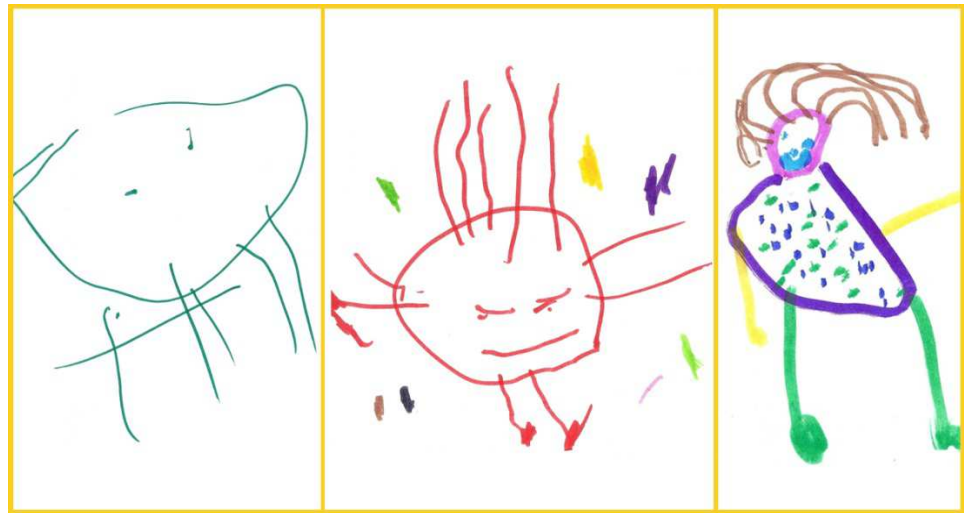




## PROJET ÉDUCATIF



### Préambule

Le service jeunesse (3-17 ans) des communes des Montils, Candé sur Beuvron et Monthou sur Bièvre est mis en place depuis juin 2007. Dans le cadre d'un Contrat Enfance Jeunesse signé entre ces 3 communes et la Caisse d'Allocations Familiales du Loir et Cher, le volet jeunesse comprend :

- L'accueil des 3-11 ans : le mercredi, les petites vacances scolaires et les vacances d'été.
- L'accueil des 12-17 ans : les mercredis et samedis après-midi pendant les temps scolaires, et du lundi au vendredi après-midi pendant les vacances scolaires ; ainsi que l'organisation de soirées et sorties.
- la mise en place des séjours, l'été pour les 12-17 ans
- la coordination

La commune des Montils est désignée comme commune pilote du dispositif.

Au 1<sup>er</sup> septembre 2016, la commune de Monthou sur Bièvre gère en direct ses Accueils de Loisirs Périscolaires ainsi que les Temps d'Activités Périscolaires.

### Les Accueils de Loisirs et Temps d'Activités Périscolaires

Ces services sont mis en place pour faciliter l'organisation des temps sociaux des familles montholiennes.

Les ALP auront lieu avant l'école à partir de 7h30 et le soir après l'école jusqu'à 18h30.

Les TAP, imposés par la réforme des rythmes scolaires auront lieu les lundis et vendredis après l'école durant 1h30.

Ces temps d'accueil sont avant tout des lieux où se mêlent le plaisir, le jeu et le partage dans le respect de la vie en collectivité. Ils sont accessibles à tous les enfants scolarisés dans l'école et inscrits aux services auprès de la mairie.

Ainsi, les Accueils de Loisirs Périscolaires proposent aux enfants :

- un lieu de convivialité et de socialisation
  - L'accueil du matin permet à l'enfant de débiter la journée autour d'activités calmes. Il est l'intermédiaire entre les familles et l'école.
  - L'accueil du soir : après un goûter collectif, des activités de détente sont proposées.

Les Temps d'Activités Périscolaires proposent aux enfants des activités ludiques :

- Projet d'activités manuelles
- Activités sportives

Dans la mesure du possible, les enfants choisiront leurs activités et l'équipe essaiera de proposer des activités nouvelles. Les temps d'activités périscolaires sont conçus comme des moments privilégiés de découverte d'activités et non comme une pratique culturelle ou sportive concernant un seul et même domaine.

## Les objectifs

### Favoriser le développement de l'enfant

Cette période d'évolution et de construction se traduit par un développement dans les domaines physiques, physiologiques et socio affectifs.

- Mise en place de repères, de coins jeux
- Proposer des ateliers jeux, mettre en avant le « laisser jouer »
- Favoriser des activités que l'enfant n'a pas l'habitude de pratiquer à l'école
- Développer l'esprit de créativité, de recherches

Rôles de l'équipe d'animation : prendre en compte chaque enfant en tant qu'individu à part entière et veiller à adapter leur univers en fonction de leur âge, leur taille et leur rythme biologique.

### Encourager la vie collective, le vivre ensemble

- Respecter l'individualité dans le groupe
- Favoriser l'insertion dans un groupe
- Stimuler la solidarité et le partage

Rôles de l'équipe d'animation : savoir organiser des activités et des coins jeux mettant en avant la cohabitation entre filles/garçons et petits/grands. Être à l'écoute de tous les enfants, et du groupe.

### Favoriser les relations avec les familles

- Relayer les informations auprès des différents interlocuteurs de l'enfant
- Gérer la séparation entre l'enfant et le parent (surtout pour les petits)

Rôles de l'équipe d'animation : être l'intermédiaire entre la famille, l'école et l'organisateur. Développer la communication.

## L'équipe

Ces accueils sont déclarés auprès de la DDCSPP. Le taux d'encadrement est en fonction du nombre d'enfants accueillis, en respect avec la réglementation.

Au minimum, il y aura 1 directeur BAFD et un animateur BAFA.

L'équipe est garant du projet éducatif.

Les principales fonctions de l'équipe :

- Assurer la sécurité physique et affective de tous les enfants
- Élaboration d'un projet pédagogique
- Veiller au respect de la réglementation

- Respecter le règlement intérieur
- Assurer une gestion administrative (planning d'activités, pointage des présences, dossier sanitaires des enfants).

Le coordinateur du service jeunesse est référent pour les différents partenaires (CAF, DDCSPP, Mairie). Il devra veiller au bon fonctionnement des services. En cas de directeurs en cours de formation, il assurera le rôle de formateur.

## Les moyens

### Les locaux :

- 3/6 ans : la salle de motricité, la salle d'ALP, la bibliothèque.
- 6/11 ans : la salle de l'ALP, la salle des fêtes communale, une salle d'activités, la bibliothèque, l'Espace Beauregard, les installations sportives de la commune.

### Financiers :

Un budget est établi à l'année par l'organisateur. La mairie gère les commandes, les dépenses liées aux services ainsi que les recettes (la facturation aux familles).

### Le projet pédagogique :

Il est rédigé par l'équipe pédagogique à chaque rentrée scolaire et mis à disposition des parents (affichage, mairie, site internet). Ce projet a pour fonction de décliner les conditions d'organisation, d'après les finalités éducatives.

### Le règlement intérieur :

Il est rédigé par la commission éducation de la mairie. Il est révisable dès que nécessaire. Il sera diffusé à tous les utilisateurs des services.

Les tarifs et les modalités d'inscription feront l'objet de documents annexes.

